

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration Séance du 1^{er} juillet 2026 à 17 h

Délibération n°2026/07/02

Date de la convocation	24 juin 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	25
Nombre de membres titulaires présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	03
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	03
Nombre de membres sans voix délibérative présents	00
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	05
Nombre de membres suppléants en exercice	04
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT, Benoît MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Chantal BOURNETON, Marlène JAFFIOL et Stéphanie ROY

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Madame Annie GERMIN (pouvoir à Madame REARD)

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY (pouvoir à Madame JAFFIOL) et Monique SAEZ (pouvoir à Madame BOURNETON)

Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Mesdames Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy), Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)

Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédénon)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Approbation du Procès-Verbal de la séance du CA du 04 juin 2026

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

CONSIDERANT que le projet du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des administrateurs ;

2. Eléments de contexte

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou la secrétaire.

3. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juin 2026.

4. Annexe

- ✓ Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

CENTRE SOCIAL ESCAL

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

Séance du 04 juin 2026 à 18 h 30

Date de la convocation	29 mai 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	26
Nombre de membres titulaires présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	05
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	01
Nombre de membres sans voix délibérative présents	03
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	03
Nombre de membres suppléants en exercice	05
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Annie GERMIN, Florence LIMONES, Patricia POUBLANC (délibérations 2026-06-03, 2026-06-06 et 2026-06-07), Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Frédéric COURRENT, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY et Monique SAEZ ;
Monsieur Alain BLASCO (délibération 2026-06-03 uniquement)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Monsieur Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Madame Patricia POUBLANC (pouvoir à Madame Céline ROSZCZKA, pour les délibérations 2026-06-01, 2026-06-02, 2026-06-04, 2026-06-05),
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Frédérique CONDET) et Benoît MOULIN (pouvoir à Éric PEREDES)

Collège des familles et associations :

Mesdames Chantal BOURNETON (pouvoir à Alain BLASCO, pour la délibération 2026-06-03 uniquement), Marlène JAFFIOL (pouvoir à Caroline ALLARY) et Stéphanie ROY (pouvoir à Christine DEMAY)
Monsieur Antoine GIL,

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué ;

Rémi NICOLAS

Bonjour à toutes et à tous,

Le quorum est atteint, nous pouvons donc légitimement démarrer notre ordre du jour, tel qu'il est présenté à l'écran.

Je vous invite à redécouvrir l'ordre du jour, deux propositions de modifications :

- ✓ la délibération numéro 03, relative aux tarifs été 2026, sera traitée en dernier ;
- ✓ les informations relatives au projet CLAS seront présentées sous la forme d'une délibération portant le n°07.

ORDRE DU JOUR :

01. Administration Générale : *Désignation d'un Secrétaire de Séance*
02. Administration Générale : *Validation des PV du CA du 23 avril 2026*
04. Ressources Humaines : *Rémunération Vacations et CEE*
05. Partenariat : *Avenant Convention avec la Mairie de Cabrières (Club ados)*
06. Dynamique de projet : *Affiliation d'association*
07. Partenariat : *Appel à projet CLAS*
Information Été 2026
03. Finances : *Tarifs été 2026*

N°2026/06/01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : *Rémi NICOLAS*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

2. Eléments de contexte

Au début de chaque séance, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. Incidence Financière

Néant.

4. Débat

Rémi NICOLAS

Je propose la candidature de Monsieur Frédéric COURRENT au poste de Secrétaire de séance.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

5. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **DESIGNE** Monsieur **Frédéric COURRENT** comme secrétaire de séance.

N°2026/06/02 VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 avril 2026

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

CONSIDERANT que le projet du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des administrateurs.

2. Éléments de contexte

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou la secrétaire.

3. Débat

Rémi NICOLAS

Je vous propose l'adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 23 avril 2026.

Y a-t-il des observations ou des remarques concernant ce procès-verbal, qui vous a été transmis et que vous avez pu consulter ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

4. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2026.

5. Annexe

- ✓ Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2026

N°2026/06/04 Ressources Humaines : Rémunération vacataires et CEE

Rapporteur : *Frédéric COURRENT*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif ;

VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants ;

VU le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;

VU les délibérations n°2024/10/06, 2024/12/12 et 2025/04/08 autorisant Monsieur le Président à recruter des vacataires et des Contrats d'Engagements Educatifs dans le cadre des ACM et fixant la rémunération des différents types de vacations et la rémunération journalière brute CEE ;

CONSIDERANT la nécessité de valoriser l'engagement des jeunes au travers de la formation BAFA ;

CONSEIDERANT la volonté de redynamiser et de stabiliser le dispositif CLAS ;

2. Eléments de contexte

Au 1^{er} septembre 2026 :

Vacataires :

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et soutenu par le Département du Gard et la Ville de Marguerittes, constitue un dispositif partenarial associant l'école et les acteurs impliqués dans la coéducation des enfants aux côtés des parents. Il s'adresse aux enfants du CP à la Terminale et se déroule en dehors du temps scolaire.

L'accueil et l'accompagnement de chaque enfant reposent sur une concertation étroite entre les parents, l'établissement scolaire et l'équipe d'accompagnateurs, les parents étant pleinement associés à la démarche. Le dispositif propose un accompagnement gratuit tout au long de l'année scolaire, hors temps de classe. Les séances, d'une durée d'environ 1h30, sont organisées en petits groupes et encadrées par des intervenants formés et permanents.

Les CLAS poursuivent un double objectif :

- ✓ Mettre en œuvre des actions visant à faciliter les apprentissages des enfants, notamment grâce à des outils méthodologiques et organisationnels ;
- ✓ Renforcer le lien entre les parents et l'école, en favorisant leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les actions d'accompagnement à la scolarité s'inscrivent dans une logique de complémentarité avec les parents et les enseignants.

Jusqu'à présent l'accompagnement était assuré par des associations et / ou stabiliser le dispositif et de constituer une équipe projet, il est proposé de recourir au recrutement d'animateur vacataire, sur la base de 14,50 € de l'heure.

Ainsi, les taux de vacations sont les suivants :

- ✓ Le taux de vacation pour les Accueils de Loisirs Périscolaire Peyrouse et De Marcieu est fixé à 14,50 € ;
- ✓ Le taux de vacation pour les études dans le cadre des ALP Peyrouse et De Marcieu à 20,03 €
- ✓ Le taux de vacation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est fixé à 110 € ;
- ✓ Le taux de vacation pour l'Animation du CLAS est fixé à 14,50 €.

Les vacations des Accueils de Loisirs Périscolaires et du CLAS se calculant à l'heure, il convient de fixer des taux de vacation conformes à ces modalités de calcul.

Les taux de vacation des études dans le cadre des ALP, des ALP et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement restent inchangés.

Contrats d'Engagement Educatifs (CEE) :

Nous constatons une augmentation significative du nombre de jeunes souhaitant s'engager dans une formation BAFA. Toutefois, une part importante d'entre eux ne poursuit pas cet engagement sur le long terme. Cette situation engendre des difficultés concrètes dans la constitution d'équipes d'animation composées de personnels qualifiés et compromet, à terme, la qualité de l'accueil proposé aux publics.

Afin de répondre plus efficacement à la demande croissante de stages BAFA, tout en renforçant la qualité des équipes d'animation, il est proposé de mettre en place un nouveau cadre d'accompagnement. Celui-ci consisterait à ne plus rémunérer les stagiaires BAFA, mais à leur offrir en contrepartie un suivi renforcé et individualisé, au-delà des exigences réglementaires en matière de taux d'encadrement. Cette démarche vise à favoriser leur montée en compétences et à garantir un encadrement plus qualitatif.

Par ailleurs, les stagiaires ayant validé avec succès leur parcours au sein de la structure bénéficieront d'un accès prioritaire aux recrutements une fois leur diplôme obtenu. Ce dispositif permettra de sécuriser les parcours des jeunes animateurs tout en consolidant durablement les équipes avec des profils déjà formés et intégrés à l'établissement.

La rémunération journalière du Contrat d'Engagement Educatif (uniquement vacances scolaires) évolue :

- ✓ Stagiaire BAFA : 0 €
- ✓ Aide Animateur / non diplômé : 55 €
- ✓ Animateur : 60 €
- ✓ Responsable : 80 €

Dans le cadre des séjours ou des nuits campées une bonification de 15 % est prévue, soit :

- ✓ Stagiaire BAFA : 0 €
- ✓ Aide Animateur / non diplômé : 63 €
- ✓ Animateur : 69 €
- ✓ Responsable : 92 €

3. Débats

Frédéric COURRENT

Pourquoi ce rapport et pourquoi cette évolution. Parce qu'un travail d'analyse et de perspectives a été réalisé conjointement. Parce que nous avons des certitudes.

Il y a une volonté affichée et une envie notable de s'adapter au terrain à partir du 1^{er} septembre 2026.

Vous avez tous lu le rapport qui relate parfaitement la situation donc je vais essayer de :

- ✓ *La nécessité de valoriser l'engagement des jeunes au travers de la formation BAFA : (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) dans le cadre des Contrats d'Engagement Éducatifs (CEE). Nous constatons que trop de jeunes s'engagent dans une formation sans pour autant poursuivre sur le long terme. Cela engendre des difficultés d'organisation. Nous allons donc mettre en place un nouveau cadre, à savoir, que les stagiaires ne seront plus rémunérés ; mais en contrepartie un suivi plus accentué que ce qui est prévu par la loi, sera mis en place pour favoriser leur montée en compétences. Une fois le diplôme obtenu, ils auront un accès prioritaire au recrutement ;*
- ✓ *La volonté de redynamiser et de stabiliser le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité). Ce dispositif porté par la CAF, le département et la ville, en dehors du temps scolaire, propose un accompagnement gratuit pour renforcer le lien parents / enfants dans une logique de complémentarité. Les séances d'une heure et demi sont gratuites et encadrées. Jusqu'à maintenant, des associations et des auto-entrepreneurs étaient à la manœuvre mais pour stabiliser cette action, nous allons constituer une équipe projet en recrutant des vacataires sur la base de 14,50 euros de l'heure.*

Vous avez plus de détails sur les taux dans ledit rapport.

Pour finir, une pensée pour Edgard MORIN qui vient de disparaître. Il disait que « l'une des finalités majeures de l'éducation se traduit par le développement de la compréhension humaine. La compréhension de l'autre réduirait les incompréhensions et favoriserait le dialogue, la coopération et la solidarité ».

Rémi NICOLAS

Est-ce que vous avez des questions ?

Christine DEMAY

Une question par rapport aux stagiaires BAFA : comment cela se passait auparavant ? À mon époque, nous n'étions pas payés effectivement sur les prestations. La partie du coût théorique était remboursée ?

Frédéric COURRENT

La contrepartie, c'était la prise en charge théorique.

David DUMAS

Nous constatons actuellement un volume très important de demandes de stages BAFA. Toutefois, une difficulté majeure réside dans le fait que de nombreux jeunes obtiennent leur BAFA mais ne poursuivent pas leur engagement au sein de nos structures, cette démarche leur permettant principalement d'acquérir des points supplémentaires sur la plateforme Parcoursup. À titre d'exemple, lors de notre participation récente à un jury BAFA, nous avons observé un nombre de candidats sans précédent.

Afin de répondre à cet enjeu, nous avons décidé de les accueillir en sureffectif sous statut bénévole. Cette organisation contribue à améliorer la qualité de l'encadrement. L'objectif est, dans un second temps, de favoriser leur fidélisation et de les recruter les années suivantes.

Cette démarche permet ainsi de renforcer l'encadrement de l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Caroline ALLARY

Je comprends la volonté de valoriser l'engagement des jeunes dans leur démarche BAFA et de sécuriser le dispositif CLAS. Mon problème, c'est de faire travailler des jeunes sans rémunération. Outre la question déontologique, ma crainte est lorsque nous arriverons terme, on ait moins de candidats. Et surtout, ça génère des inégalités entre ceux qui ont les moyens de venir travailler gratuitement et ceux qui ne les ont pas. Le risque ensuite, concerne le problème de recrutement et d'image de marque, si d'autres centres sociaux ne fonctionnent pas de la même façon.

David DUMAS

En matière de recrutement, nous ne rencontrons aucune difficulté, bien au contraire : la demande de stages BAFA est particulièrement élevée. Certains jeunes manifestent une forte motivation, allant jusqu'à proposer leur engagement à titre bénévole afin d'intégrer nos équipes. Nous recevons quotidiennement, notamment via les réseaux sociaux, de nombreuses sollicitations de candidats souhaitant effectuer leur stage BAFA.

Dans ce contexte, notre démarche consiste à repositionner le stage dans une véritable logique formative, en l'adossant à des équipes de titulaires renforcées. Cette organisation permet non seulement d'améliorer la qualité de l'accompagnement, mais également de développer et pérenniser notre vivier d'animateurs.

Stéphanie SOLIGNAC

La contrepartie de cette gratuité, c'est un véritable accompagnement de la part des animateurs du Centre Social ESCAL et la valorisation de leur travail. Une fois diplômés, nous pourrions les intégrer dans les équipes les années suivantes. C'est l'idée pour essayer de les garder 2 à 3 ans.

Rémi NICOLAS

Vous connaissez les difficultés que nous avons à recruter des agents de loisirs. La stratégie, est d'avoir un retour sur investissement de 2 à 3 ans, et qu'ils interviennent dans les accueils de loisirs au moins sur 7 jours.

David DUMAS

Et peut-être que la réflexion à mener dans l'année, c'est quelle formation complémentaire nous pouvons proposer en interne : baignade, utilisation des jeux, formation continue avec les ressources des équipes permanentes. Est-ce que nous pouvons valoriser encore davantage cet engagement ?

Rémi NICOLAS

D'autres interventions sur cette délibération ? Merci.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : FIXE, au 1er septembre, la rémunération journalière brute CEE (uniquement vacances scolaires) selon le détail suivant :

La rémunération journalière :

- ✓ Stagiaire BAFA : 0 €
- ✓ Aide Animateur / non diplômé : 55 €
- ✓ Animateur : 60 €
- ✓ Responsable : 80 €

La rémunération journalière avec nuitée :

- ✓ Stagiaire BAFA : 0 €
- ✓ Aide Animateur / non diplômé : 63 €
- ✓ Animateur : 69 €
- ✓ Responsable : 92 €

Article 2 : CREE, au 1er septembre des postes de vacances pour animer le dispositif CLAS et de fixer les rémunérations selon le détail suivant :

- ✓ Le taux de vacation pour les Accueils de Loisirs Périscolaire Peyrouse et De Marcieu est fixé à 14,50 € ;
- ✓ Le taux de vacation pour les études dans le cadre des ALP Peyrouse et De Marcieu à 20,03 €
- ✓ Le taux de vacation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est fixé à 110 € ;
- ✓ Le taux de vacation pour l'Animation du CLAS est fixé à 14,50 €.

Article 3 : DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à ces décisions.

N°2026/06/05 Partenariat : Avenant Convention avec la mairie de Cabrières (Club ados)

Rapporteur : Céline ROSZCZKA

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, quant à l'organisation des ACM ;

VU la délibération n°2024/10/01 du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL, approuvant son Projet Educatif d'Organisateur d'ACM ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cabrières n° 2025-06-33 en date du 19 juin 2025 ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cabrières, du 10 décembre 2025 ;

CONSIDERANT la proposition de délibération du Conseil Municipal de la commune de Cabrières, du 25 juin 2026 ;

CONSIDERANT que le Centre Social ESCAL organise et gère des semaines de vacances ALSH Club Ados ;

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal de Cabrières de maintenir ce partenariat et de l'élargir aux semaines de vacances ALSH Club Ados ;

2. Eléments de contexte

Dans le cadre des vacances scolaires, le Centre Social ESCAL organise et propose des semaines de vacances ALSH Club Ados à destination des adolescents.

La commune de Cabrières souhaite conventionner avec le Centre Social ESCAL afin d'offrir aux familles de Cabrières la possibilité d'inscrire leurs jeunes aux semaines de vacances ALSH Club Ados tout en bénéficiant de la tarification réservée aux Marguerittois.

3. Incidence financière

La commune de Cabrières s'engage à verser au Centre Social ESCAL une participation compensatoire, entre le tarif marguerittois et le tarif extérieur, par semaine de vacances ALSH Club Ados et par jeune issu de sa commune sur présentation par le Centre Social ESCAL d'un tableau récapitulatif des participants. Cette participation est fixée à 19,75 €, soit 98,75 € sur une semaine complète.

4. Débats

Rémi NICOLAS

Délibération numéro 5, c'est la convention avec la Mairie de Cabrières concernant le Club Ados. Je laisse la parole à Céline ROSZCZKA.

Céline ROSZCZKA

Dans le cadre des vacances scolaires, le Centre Social ESCAL organise et propose des semaines de vacances ALSH Club Ados à destination des adolescents. La commune de Cabrières souhaite conventionner avec le Centre Social ESCAL, afin d'offrir aux familles de Cabrières la possibilité d'inscrire leurs jeunes aux semaines de vacances ALSH Club Ados tout en bénéficiant de la tarification réservée aux Marguerittois. La commune de Cabrières s'engage à verser au Centre Social ESCAL une participation compensatoire entre le tarif marguerittois et le tarif extérieur, par semaine de vacances ALSH Club Ados et par jeune issu de sa commune, sur présentation d'un tableau récapitulatif des participants. Cette participation est fixée à 19,75 €, soit 98,75 € sur une semaine complète.

Rémi NICOLAS

D'autres interventions sur cette délibération ? Merci.

Des abstentions ? des contres ?

5. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** la mise en place de cet avenant à la convention partenariale ;

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. Annexe

- ✓ Avenant à la Convention partenariale entre la commune de Cabrières et le Centre Social ESCAL

N°2026/06/06 Dynamique de projet : Affiliation d'association

Rapporteur : *Éric PEREDES*

1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA Centre Social ESCAL, et notamment son article 03 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le Projet Social de l'EPA Centre Social ESCAL voté le 02 octobre 2025 ;

CONSIDERANT la délibération du 06 janvier 2025, fixant les contions d'affiliation des associations à l'EPA Centre Social ESCAL et la Charte de la Vie associative ;

CONSIDERANT la demande d'affiliation reçu de l'Association MARGUERITTES et VOUS ;

ENTENDU les représentants de l'association sollicitant son affiliation, lors de la Commission Associations du 1^{er} juin 2026 ;

2. Éléments de contexte

Les associations du Centre Social ESCAL participent à son projet social tel que défini par ses statuts, et précisé dans un document pluriannuel, agréé par la CAF, appelé PROJET SOCIAL.

Les associations du Centre Social ESCAL, chacune selon sa spécificité et ses moyens, coopèrent, sans esprit de compétitivité ou de concurrence, à la réussite d'un projet social pour les habitants du territoire, au sein du Centre Social ESCAL.

- ✓ Une association désirant être affiliée au Centre Social ESCAL doit dans le respect des statuts de ce dernier : être une association déclarée en Préfecture conformément à la loi 1901 ;
- ✓ avoir son siège à Marguerittes ou avoir une activité représentative sur la commune si son siège est domicilié à l'extérieur de Marguerittes ;
- ✓ faire une demande écrite accompagnée des statuts de l'association, du récépissé de déclaration en Préfecture, et de son dernier procès-verbal d'Assemblée Générale (assemblée constitutive ou ordinaire ou extraordinaire).

De plus, elle fournira la liste avec noms et adresses des membres du Bureau et du Conseil d'Administration. La demande est adressée au Président du Centre Social ESCAL. Si la demande est retenue, la commission associations se mobilise et reçoit les représentants de cette association. La commission transmet son avis au Conseil d'Administration lequel se prononce sur l'adhésion.

3. Débats

Rémi NICOLAS

Délibération numéro 06, c'est l'affiliation d'une nouvelle association, « Marguerittes et Vous ». Je laisse la parole à Éric PEREDES.

Éric PEREDES

L'association « Marguerittes et Vous » a pour objet de collecter, d'analyser et de valoriser les doléances des citoyens marguerittois, et de proposer des projets à la commune dans les domaines de la santé, des loisirs et des mobilités. Elle souhaite s'affilier à l'ESCAL, afin de bénéficier d'une visibilité accrue. Ses membres fondateurs sont des volontaires qui s'étaient désignés pour participer à la démarche de concertation initiée par la commune, dans le cadre de la démarche CREON.

Ils étaient membres du conseil de développement et ont décidé de poursuivre cette aventure en se constituant en association, afin de continuer à porter leurs réflexions et leurs propositions de projets.

Christine DEMAY

Une question sur la visibilité : comment l'association compte-t-elle se faire connaître des habitants ?

Éric PEREDES

C'est en effet une vraie question. Avec l'arrêt de l'ESCAL info et du GUIDE PRATIQUE, le Centre Social ESCAL devra lui aussi se questionner sur la manière de rendre visibles les associations affiliées et leur travail.

Rémi NICOLAS

D'autres interventions sur cette délibération ? Merci.

Des abstentions ? des contres ?

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE**, l'affiliation de l'association MARGUERITES et VOUS ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès des Associations Affiliées.

N°2026/06/07 Partenariat : Appel à projet CLAS

Rapporteur : Céline ROSZCZKA

1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA Centre Social ESCAL, et notamment son article 03 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la charte de l'accompagnement à la scolarité en date du 26 juin 2011 ;

VU la Circulaire interministérielle du 8 juillet 2011, relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental et la CAF du Gard lancent un appel à projets 2026-2027 dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat d'Accompagnement à la Scolarité), visant à soutenir les enfants et leurs familles pour favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances.

2. Eléments de contexte

Le CLAS est un projet qui nous permet de répondre à un besoin des familles et des jeunes du territoire. En effet, à la suite des différents échanges avec les professionnels, les jeunes et les familles nous avons définis ensemble un diagnostic. Le diagnostic a été basé sur les demandes des jeunes et de leurs familles sur l'organisation scolaire dans le but de favoriser la réussite scolaire - une nécessité de soutenir les activités éducatives périscolaires à destination des enfants et adolescents - un besoin d'activités favorisant l'apprentissage de savoirs complémentaires à l'enseignement - l'importance de la culture dans l'apprentissage des jeunes - le repérage des jeunes en échec scolaire et en voie de marginalisation par l'école et le réseau des travailleurs sociaux.

A la suite du diagnostic, plusieurs objectifs :

- ✓ *Elargir les centres d'intérêts et promouvoir les apprentissages de la citoyenneté par une ouverture sur des ressources artistiques, culturelles, sportives et sociales*
- ✓ *Favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale des enfants et des jeunes. Informer, orienter et conseiller les familles dans leur rôle éducatif*
- ✓ *Transmettre aux jeunes des techniques ludiques d'apprentissages dans un rôle éducatif –*
- ✓ *Agir en complémentarité avec l'Ecole*
- ✓ *Permettre aux jeunes de créer du lien avec d'autres jeunes du territoire*
- ✓ *Renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe*
- ✓ *Favoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes*
- ✓ *Favoriser l'ouverture d'esprit Favoriser la construction personnelle et l'estime de soi*

Le projet s'articule donc avec la mise en place de différents temps d'activités et d'accompagnement à la scolarité :

- ✓ *Atelier manuel (Créer, réaliser, découvrir, se laisser guider par son imagination, permettre à l'enfant de connaître cette sensation d'accomplissement dès le plus jeune âge) ;*
- ✓ *Atelier sportif (Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques dans un cadre sécurisé et ludique autour de professionnels encadrants favorisant l'épanouissement et la progression individuelle et collective) ;*
- ✓ *Atelier dessin (Familiariser les participants à la pratique artistique, en s'attachant à leur épanouissement et au développement de leur motricité fine. L'importance de laisser parler son imagination et son expression) ;*

- ✓ Atelier anglais (Accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la langue, approfondir la culture anglophone) ;
- ✓ Atelier bricolo (Apprendre à manipuler du matériel varié, à développer sa créativité et à faire des choix) ;
- ✓ Atelier numérique (Inculquer les bonnes pratiques quant à l'utilisation du numérique et accompagner les enfants et les jeunes dans des projets ludiques, artistiques sur divers supports).

L'ensemble de ces ateliers culturels seront couplés avec 30 min d'accompagnement à la scolarité, méthodologie de travail. Concernant les effectifs des groupes nous avons pensé regrouper 3 niveaux : CP/CE1/CE2 ; CM1/CM2/6^{ème} et 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}. Il y aura deux groupes par niveaux d'âges ce qui représente un total de six groupes allant de 08 à 12 jeunes.

3. Incidence financière

Cette action débutera en septembre 2026 et se clôturera en juin 2027

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2026.

4. Débats

Céline ROSZCZKA

L'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL déploie depuis plusieurs années le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le CLAS. Ce dispositif partenarial constitue un maillon essentiel de notre politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles de Marguerittes. Pour l'année scolaire 2026-2027, le projet CLAS porté par l'ESCAL répond de manière cumulative aux exigences nationale auprès des enfants et des jeunes, fournir des méthodes de travail individualisées pour faciliter l'acquisition des savoirs, proposer une aide au travail personnel, élargir les centres d'intérêt via des apports culturels, scientifiques et numériques, et valoriser leurs acquis pour renforcer leur autonomie et leur confiance auprès des parents également : faciliter les relations avec l'institution scolaire, accompagner les familles dans le suivi de la scolarité et valoriser les compétences parentales pour éviter le décrochage. Ce dispositif n'a pas pour but de se substituer à l'école, mais il offre un accompagnement global, indispensable sur notre territoire.

Rémi NICOLAS

Merci Céline. Des questions ?

Florence FERRAN-SOYER

Est-ce que ce sont les mêmes actions que celles actuellement menées au sein de l'ESCAL ?

David DUMAS

Non, les actions ont été retravaillées dans le cadre du collectif, et de manière cohérente avec le vote que vous venez d'effectuer concernant par exemple le recours aux vacataires.

Florence FERRAN-SOYER

J'ai vu le projet concernant le REAPP, c'est super.

David DUMAS

Merci. En effet, le dispositif CLAS est étroitement liée aux actions parentalités et familles. Les problématiques rencontrées ne relèvent pas exclusivement du champ scolaire, mais s'inscrivent dans des dynamiques plus globales pouvant être prises en charge dans le cadre du REAPP, notamment à travers des accompagnements individualisés.

Au-delà de la scolarité, la question de la parentalité occupe une place centrale. À ce titre, le CLAS s'inscrit pleinement dans une démarche complémentaire au REAPP, dans une logique globale de soutien à la parentalité. Cette articulation est d'ailleurs renforcée par un suivi commun assuré depuis de nombreuses années, au sein de la CAF, par Madame Karine VIDAL. Les liens entre ces deux dispositifs sont ainsi étroits et structurants.

La place des parents, enjeu central de ces actions, est portée par notre animatrice famille, Marine GARCIA, qui assure la coordination et la transversalité entre la ludothèque, le CLAS, le REAPP et les Actions Collectives Famille.

En matière d'encadrement, le recours à des associations et à des auto-entrepreneurs s'est avéré complexe et parfois générateur de risques. Afin de sécuriser et stabiliser ce dispositif, l'orientation envisagée est de mobiliser des vacataires, notamment des animateurs déjà engagés sur les temps périscolaires, qui pourraient intervenir en soirée dans le cadre du

CLAS. Cette organisation permettrait également de renforcer l'attractivité des postes sur des temps complets demeure difficile, tout en apportant un bénéfice global à l'ensemble des parties prenantes.

Rémi NICOLAS

D'autres interventions sur cette délibération ? Merci.

Des abstentions ? des contres ?

5. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** la mise en œuvre de ce projet ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès de la CAF et du Département du Gard.

5. Annexe

✓ Dossier 2026-2027 déposé

INFORMATION : Catalogue Été 2026**Rémi NICOLAS**

Un point pour information : le projet été 2026.

Je laisse la parole à Céline ROSZCZKA.

Céline ROSZCZKA

L'été 2026 marque une étape importante dans le déploiement de notre politique publique en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles de Marguerittes.

Fidèle aux valeurs portées par notre Centre Social – l'épanouissement individuel, la mixité sociale, le vivre-ensemble et l'apprentissage de l'autonomie –, l'EPA a structuré une offre estivale complète et ambitieuse. Cette programmation s'articule autour de trois grands pôles.

Le premier est l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Mas Praden, pour les 3-11 ans, avec une thématique de voyage à travers différentes époques. Je me permets de vous lister quelques éléments saillants qui me paraissent riches et variés : l'Égypte ancienne, avec une initiation à la technique de la mosaïque et un grand jeu des dieux et des pharaons ; le Japon, pays du soleil levant, avec la réalisation de cerfs-volants dans l'esprit des samourais ; le Moyen-Âge, avec le tournoi de Praden ; les années folles, avec des techniques de dessin sur sable et les grandes inventions du siècle ; ainsi que le monde celtique et l'époque gallo-romaine. C'est donc une programmation très riche.

Le deuxième pôle est le Club Ados, pour les 11-16 ans, avec un programme dynamique qui allie activités sportives de pleine nature, chantiers d'engagement citoyen et séjours extérieurs visant à renforcer l'autonomie des jeunes.

Le troisième pôle est celui des familles et des seniors, avec des sorties collectives, des soirées partagées – notamment au Festival d'Avignon – et des projets innovants, à l'instar du reportage photo « Ombres et lumières » lors de la fête votive, afin de maintenir les liens intergénérationnels et de lutter contre l'isolement.

Frédérique, si tu veux en faire une présentation.

Frédérique CONDET

Ce projet est dans sa troisième année. Nous avons un collectif déjà constitué de photographes, et nous réfléchissons à lui donner une dimension progressivement plus ouverte vers d'autres photographes potentiels. Les jeunes de l'ESCAL étaient tout désignés pour ce volet. Un membre de l'association Lighting Box devrait également accompagner Sylvain dans cette démarche, pour travailler à la fois sur la technique, la démarche de création et le choix des clichés. Nous allons mener la même démarche en direction des aînés, sur le foyer résidence, afin de voir si ce format peut s'étendre à davantage de Marguerittois et de Marguerittoises de tous âges

Rémi NICOLAS

Je précise, pour information et sans en diffuser le contenu à ce stade, que la date d'ouverture des inscriptions aux séjours sera fixée au 17 juin.

N°2026/06/03 Finances : Tarifs été 2026

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau des tarifs mentionnés en annexe ;

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024 d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre Social ESCAL » régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, modifiée le 9 juillet 2025 ;

VU la délibération 2024/12-11-/01 du 11 décembre 2024, fixant les tarifs de l'EPA Centre Social ESCAL, modifiée le 9 juillet 2025 (délibération n°2025/07/07) et le 2 octobre 2025 (délibération n°2025/10/06) ;

VU la délibération de la ville de Marguerittes n°2025/09/04 du 3 septembre 2025, fixant les modalités de refacturation des repas ;

VU l'ensemble des éléments règlementaires issus de la dernière délibération sur les tarifs ;

VU le débat d'orientation budgétaire 2026 ;

VU le vote du Budget Prévisionnel 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » d'actualiser cette grille tarifaire pour un fonctionnement optimal de ses activités ;

CONSIDERANT les tarifs pratiqués par les communes aux alentours qui sont en dessous de ceux pratiqués historiquement par l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » ;

CONSIDERANT le travail de réflexion amorcé par le groupe de travail dédié.

2. Eléments de contexte

Il est proposé de mettre en place des tarifs transitoires pour cet été, afin d'en éprouver la pertinence, de pouvoir permettre au groupe de travail dédié d'évaluer l'impact de ces tarifs sur la participation des familles et de pouvoir en tirer les conclusions, afin d'établir une révision générale de la grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2026.

Ainsi sont pris en compte l'évolution des tarifs du forfait semaine de vacances ALSH Mas Praden, des Bases Fixes et du Club Ados qui sont proposés cet été.

Deux hypothèses sont soumises à l'approbation des membres du Conseil

Hypothèse 01 : cette hypothèse permet une recette supplémentaire d'environ 11 800 €

Familles marguerittoises			
Niveau QF	ALSH Mas Praden	ALSH Club Ados	Base Fixe (Grau du Roi)
Bas	60 €	64 €	100 €
Moy	65 €	72 €	110 €
Moy +	70 €	78 €	120 €
Haut	75 €	84 €	130 €

Familles territoire conventionné			
Niveau QF	ALSH Mas Praden	ALSH Club Ados	Base Fixe (Grau du Roi)
Bas	146,25 €	151,75 €	200 €
Moy	151,25 €	161,75 €	210 €
Moy +	156,25 €	166,75 €	220 €
Haut	161,25 €	171,75 €	230 €

Familles territoire non conventionné			
Niveau QF	ALSH Mas Praden	ALSH Club Ados	Base Fixe (Grau du Roi)
Bas	163,25 €	168,75 €	200 €
Moy	168,25 €	178,75 €	210 €
Moy +	173,25 €	183,75 €	220 €
Haut	178,25 €	188,75 €	230 €

Hypthèse 02 : cette hypothèse permet une recette supplémentaire d'environ 17 300 €

Familles marguerittoises			
Niveau QF	ALSH Mas Praden	ALSH Club Ados	Base Fixe (Grau du Roi)
Bas	65 €	64 €	120 €
Moy	70 €	72 €	140 €
Moy +	75 €	80 €	160 €
Haut	80 €	88 €	180 €

Familles territoire conventionné			
Niveau QF	ALSH Mas Praden	ALSH Club Ados	Base Fixe (Grau du Roi)
Bas	163,75 €	162,75 €	220 €
Moy	168,75 €	170,75 €	240 €
Moy +	173,75 €	178,75 €	260 €
Haut	178,75 €	186,75 €	280 €

Familles territoire non conventionné			
Niveau QF	ALSH Mas Praden	ALSH Club Ados	Base Fixe (Grau du Roi)
Bas	163,75 €	168,75 €	220 €
Moy	168,75 €	178,75 €	240 €
Moy +	173,75 €	183,75 €	260 €
Haut	178,75 €	188,75 €	280 €

3. Débats

Rémi NICOLAS

Un groupe de travail s'est constitué et s'est réuni à deux reprises pour travailler sur les tarifs. Un travail spécifique a été réalisé sur les tarifs de l'été, l'urgence étant que les inscriptions nécessitaient être lancées prochainement. Le groupe de travail avait arrêté des principes, qui ont ensuite été retravaillés par les services pour les mettre en adéquation avec les règles de fonctionnement. Un nouveau document vous a été envoyé ce matin. Je laisse la parole à Stéphanie pour présenter ces tarifs.

Stéphanie SOLIGNAC

Le groupe de travail était constitué d'administrateurs de l'ESCAL, de techniciens et de partenaires. L'idée est de revoir globalement toutes les grilles tarifaires, avec une priorité pour l'été : les bases fixes, l'accueil de loisirs (ALSH Praden) et le Club Ados. Les membres du groupe de travail ne sont pas pour l'augmentation des tarifs, mais il faut faire des choix.

L'hypothèse 1 représente une augmentation d'environ 23 % en moyenne, l'hypothèse 2 d'environ 32 %. Je vous rappelle que la ligne ALSH du Mas Praden est la plus déficitaire.

Rémi NICOLAS

L'hypothèse 1, c'est le travail mené par le groupe de travail. L'hypothèse 2, c'est ce qui a été retravaillé. Pourquoi cela a été retravaillé ainsi, Stéphanie ?

Stéphanie SOLIGNAC

L'hypothèse n°2 apparaît comme la plus pertinente pour résorber l'écart observé et retenu par le Conseil d'Administration. La dernière diapositive présente les différents niveaux de rattrapage selon chaque hypothèse. En l'état, nous ne disposons malheureusement pas d'autres leviers d'action.

David DUMAS

Un constat unanime issu du groupe de travail met en évidence que 80 à 90 % de nos tarifs se situent en deçà de ceux pratiqués par les communes de même strate, avec un écart estimé entre 30 et 40 % par rapport aux politiques tarifaires observées ailleurs.

À titre d'exemple, les tarifs appliqués à Praden sont restés stables, entre 9,50 € et 12,50 €, depuis près de 20 ans, sans revalorisation.

S'agissant des séjours, ceux proposés à Marguerittes présentent un niveau tarifaire particulièrement bas, de l'ordre de trois à quatre fois inférieur à celui constaté dans d'autres collectivités. Ainsi, pour des séjours de cinq jours facturés environ 80 €, d'autres structures proposent des prestations équivalentes entre 250 € et 350 €, notamment au Grau-du-Roi, à durée et conditions d'hébergement similaires.

Rémi NICOLAS

C'est vrai pour à peu près tous les tarifs. Il vaudrait mieux augmenter chaque année, avec un pourcentage fixé, plutôt que de revenir dessus tous les 15 ans. Il faudrait, par exemple, réfléchir sur une indexation sur le coût de la vie annuellement.

David DUMAS

L'hypothèse n°1 permettrait de générer un produit supplémentaire de 11 000 € sur la période estivale, laissant un besoin résiduel de 19 000 € à couvrir entre septembre et décembre.

L'hypothèse n°2 permettrait quant à elle de dégager 17 000 €, ramenant ainsi le montant restant à financer à 13 000 € à la rentrée. Cette option s'inscrit dans l'objectif voté par le Conseil d'Administration d'avril, qui vise à mobiliser 30 000 € afin d'équilibrer l'exercice budgétaire 2026.

Stéphanie SOLIGNAC

Concernant l'Accueil de Loisirs Mas Praden, seule la Mairie de Cabrières est concernée pour les tarifs extérieurs conventionnés.

Dans l'hypothèse 1, sans augmentation des tarifs extérieurs, le reste à charge des familles de Cabrières serait inférieur à celui des Marguerittois.

L'hypothèse 2 reprend le tarif marguerittois avec la prise en charge de 98,75 € par la Mairie de Cabrières, ce qui ramène les Cabriérois au tarif marguerittois, avec un reste à charge légèrement supérieur car ils n'ont pas la participation du CCAS de Marguerittes.

Rémi NICOLAS

La commune de Cabrières prend en charge 19,75 € par jour. Les tarifs extérieurs non conventionnés : un différentiel de 50 centimes par semaine entre les deux hypothèses, juste pour éviter que les non-conventionnés payent moins cher que les conventionnés.

Stéphanie SOLIGNAC

Pour le Club Ados, le groupe de travail sur la politique tarifaire n'a pas souhaité « trop » augmenter afin de favoriser l'accueil des jeunes.

L'hypothèse 1 propose 15 % fixe, l'hypothèse 2 une moyenne de 15,5 %. Le différentiel entre les deux n'est pas énorme : seuls les tarifs moyen-plus et haut divergent légèrement.

David DUMAS

La position du groupe de travail est de distinguer la situation de Praden, où une part importante des familles constitue un public captif, de celle du Club Ados, où les jeunes disposent d'une réelle liberté de choix, notamment de rester à domicile. Dans ce contexte, une augmentation tarifaire trop importante du Club Ados serait contre-productive, et ne permettrait plus aux actions jeunesse de jouer pleinement leur rôle d'attractivité, dans une logique de prévention et de mise en œuvre d'actions d'engagement. De plus, il est important que rappeler que le Club Ados n'est pas forcément déficitaire à l'analyse du bilan de l'an passé.

Stéphanie SOLIGNAC

Pour les bases fixes au Grau-du-Roi, il y a une ligne à rééquilibrer à hauteur de 4 000 €. Par comparaison, d'autres structures publiques et/ou privées organisent une semaine en camping au Grau-du-Roi entre 260 et 350 € par jeune. Même camping, même durée. Nous étions très largement en deçà.

L'hypothèse 1 représente une hausse de 14 % (+14 €/semaine soit 2,80 €/jour).

L'hypothèse 2 représente +48 % en moyenne mais, même avec cette augmentation, on reste en dessous des tarifs pratiqués par les autres structures.

David DUMAS

Nos tarifs demeurent significativement inférieurs à ceux pratiqués par des structures comparables. Là où nos homologues se situent dans une fourchette comprise entre 250 € et 350 €, nous proposons des prestations entre 120 € et 180 €.

De même, pour des séjours de huit jours sans transport facturés jusqu'à 440 € ailleurs, notre offre reste nettement plus accessible.

Rémi NICOLAS

Nos tarifs actuels sont totalement déconnectés de la réalité.

Stéphanie SOLIGNAC

Des aides existent pour les enfants à partir de 11 ans n'ayant pas utilisé le Pass'Colo CAF : entre 200 et 350 € selon le quotient familial (sous 1 500 € de QF). L'an dernier, une dizaine de gamins sont partis pour zéro euro grâce au Pass'Colo. Ce que je dis toujours aux familles : quand vous recevez un courrier de la CAF, ne le supprimez pas. Venez, on vous explique. Il y a plein de dispositifs que les familles ne connaissent pas.

Isabelle LAFORGUE

Si cela fait longtemps que vous n'avez pas augmenté, il va falloir rattraper, parce qu'il n'y a pas le choix. Les familles vont être impactées sur leurs dépenses. C'est un service dont elles ont besoin. L'enjeu réside donc dans la capacité à définir un niveau d'augmentation soutenable et acceptable. À ce titre, lors d'une réunion avec des familles à Cabrières, la présentation du coût réel d'une semaine — estimé à 200 € — ainsi que de la participation communale, comprise entre 98 € et 115 €, a suscité une réelle surprise. Les familles ont alors pris conscience que la contribution de la collectivité était supérieure à leur reste à charge.

David DUMAS

Pour les familles de Marguerittes, la logique est similaire : les tarifs appliqués sont réduits grâce à la subvention municipale, sans que ce soutien ne soit explicitement visible sur la facture.

À l'inverse, pour Cabrières, le tarif est initialement facturé à 161 €, puis une déduction de 98,80 € est appliquée, rendant la participation de la collectivité clairement identifiable.

Pour les familles marguerittoises, le tarif minoré est directement présenté, sans mise en évidence du soutien financier apporté. Il serait donc pertinent d'envisager des modalités permettant de valoriser cette participation sur la facture.

Rémi NICOLAS

À titre d'exemple, en matière de restauration, le tarif facturé aux familles s'élève à 4 €, alors que le coût réel du service se situe entre 7 € et 8 €. La différence est intégralement prise en charge par la collectivité, sans que cette participation ne soit explicitement mentionnée.

Une présentation plus transparente, intégrant le coût réel ainsi que la part respective de chaque financeur, permettrait de mieux valoriser l'engagement de la collectivité et de faciliter l'acceptabilité d'éventuelles évolutions tarifaires auprès des familles.

Voilà ce que je propose :

- ✓ Première option : reconvoquer le groupe de travail d'ici la fin de semaine prochaine et réunir un CA extraordinaire, dans un calendrier très contraint ;
- ✓ Deuxième option : on vote les tarifs ce soir, sur l'hypothèse 1, l'hypothèse 2, ou un panaché.

Je voulais vous dire en toute transparence que l'hypothèse 2 a du sens. Mais le groupe de travail a également travaillé et il ne faut pas l'écarter. Quelle que soit la décision prise, nous nous adapterons

Céline ROSZCZKA

La commission a élaboré l'hypothèse 1. C'est l'éclairage a posteriori de Stéphanie sur l'étude comparative et la lecture claire des chiffres qui nous a permis de comprendre la nécessité de l'hypothèse 2. Au départ, nous étions inquiets, mais après analyse, nous comprenons qu'elle est justifiée.

Stéphanie SOLIGNAC

Il s'agit d'une première étape visant à évaluer les effets du dispositif sur la période estivale. À l'issue de celle-ci, une révision plus approfondie de l'ensemble des tarifs sera engagée pour la rentrée, avec une structuration plus fine des tranches tarifaires.

Rémi NICOLAS

Vous avez tout sur l'écran. Notre conseil d'administration est souverain.

Est-ce que nous sommes d'accord pour voter les tarifs ce soir ? Bien.

Qui est pour l'hypothèse 1 ?

Qui est pour l'hypothèse 2 ?

L'hypothèse 2 est adoptée à la majorité. Ce n'est jamais simple, cette décision-là.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité (2 abstentions ALLARY et JAFFIOL, 1 vote pour l'hypothèse 01 SAEZ) :

Article 1 : **APPROUVE** les modifications transitoires de tarifs du forfait semaine de vacances ALSH Mas Praden, des Bases Fixes et du Club Ados de l'EPA Centre Social ESCAL, selon l'hypothèse 02 ;

Article 2 : **APPROUVE** la mise en œuvre de la nouvelle tarification à compter du lundi 6 juillet 2026 jusqu'au lundi 31 août 2026 ;

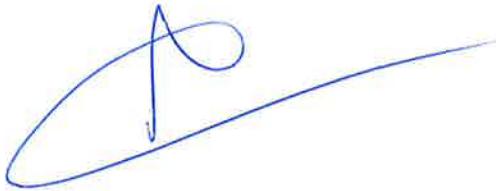
Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

5. Annexe

- ✓ Tableau des tarifs été 2026 (forfait semaine de vacances ALSH Mas Praden, Bases Fixes et Club Ados)

La séance est levée à 19 h 44.

Frédéric COURRENT
Secrétaire de séance



Rémi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL
Président de Séance

